

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT

Nîmes, le 20 mars 2023

Mesures préfectorales

Compte-tenu des difficultés d'approvisionnement en carburant dans les stations-services et d'un afflux massif des usagers de la route ces derniers jours pour effectuer des réserves de précaution, Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard, a pris un arrêté préfectoral pour réglementer la distribution de produits pétroliers dans le département.

À compter du lundi 20 mars et jusqu'au jeudi 23 mars à minuit, sur l'ensemble du département :

- **limitation des volumes d'achat de carburants**
 - pour les véhicules légers (moins de 3,5 t de PTAC) à 30 litres ;
 - pour les véhicules de transport de marchandises entre 3,5t et 12t de PTAC à 120 litres ;
 - et pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 12 tonnes de PTAC à 200 litres
- **interdiction du remplissage de jerricans** ou autres contenants transportables manuellement
- **Les stations-services mentionnées** en annexe 1 **sont tenues de mettre à disposition du carburant pour le ravitaillement des services et personnels des professions prioritaires** mentionnés à l'annexe 2

La situation est suivie par les services de l'État, en lien avec la préfecture de la zone sud.

La préfète du Gard en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun, pour satisfaire les besoins de tous.

ANNEXE 1

1	ALES	Centre commercial CORA	Quai du mas des hours
2	ALES	Super U	Chemin Bruèges
3	AIGUES-MORTES	Super U	3, route des plages - St Roman
4	ANDUZE	Station Avia – garage Rollin	24, avenue du pasteur Rollin
5	BAGNOLS SUR CEZE	Carrefour market	1-5 route de Nîmes
6	BEAUCAIRE	Station ENI	ZI Domitia Sud
7	LA GRAND' COMBE	Intermarché	1, rue des Tuilleries
8	LES ANGLES	Centre Leclerc	1, avenue de Tavel
9	LE VIGAN	Super U	Avenue Sergent Triaire
10	NIMES	Centre Leclerc	Route de Beaucaire
11	NIMES	Total access	2705, route de Montpellier
12	NIMES	Géant Casino	Cap Costières
13	SAINT CRISTOL LES ALES	Intermarché	Vieille route d'Anduze
14	SAINT-GILLES	Intermarché	Route d'Arles
15	SOMMIERES	Intermarché	Route de Saussines, Chemin de Campagne
16	UZES	Carrefour Uzès	ZAC Pont des Charettes



ANNEXE 2

Liste des usagers et des personnels prioritaires

- forces de l'ordre (police, gendarmerie, administration pénitentiaire, douanes),
- polices municipales,
- sapeurs-pompiers,
- magistrats et fonctionnaires de justice,
- services d'urgence des centres hospitaliers (SAMU-SMUR), les établissements publics et privés de santé,
- médecins,
- pharmaciens et préparateurs,
- infirmiers,
- aides soignants,
- ambulanciers privés, véhicules sanitaires légers, taxis conventionnés pour le transport sanitaire
- transporteurs de sang et d'oxygène,
- grossistes répartiteurs de médicaments,
- laboratoires d'analyses médicales,
- aides à domicile,
- services d'urgence de dépannage (gaz, électricité, service des eaux, téléphone, dépannage et remorquage sur routes, fourrière)
- transports funéraires.

Il appartient à chaque conducteur de justifier de l'exercice de ses activités prioritaires par la sérigraphie du véhicule ou la production de sa carte professionnelle ou une attestation du directeur de l'hôpital ou d'un macaron apposé sur le pare-brise.